

Compte rendu synthétique de la réunion publique d'ouverture

Concertation préalable relative au projet de second grand site de
l'administration centrale des ministères sociaux

Le support de présentation est disponible en ligne sur le site internet dédié à la concertation :
www.secondsiteministeresociaux-concertation.fr

Date : Le 15 novembre 2021, de 19h à 21h30

Lieu : site de l'Insee, 3 avenue Pierre Larousse, 92240 Malakoff

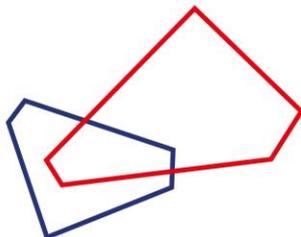
Participants : 80

Intervenants pour la maîtrise d'ouvrage :

- **Nicole DA COSTA**, Directrice, secrétaire générale adjointe
- **Francis LE GALLOU**, Directeur des finances, des achats et des services
- **Erick GLIPPA**, Adjoint au Directeur des finances, des achats et des services
- **Philippe BENOIST**, Directeur de projet

Garante de la concertation : Corinne LARRUE, CNDP

Animation : Aurélie PICQUE, Parimage



Introduction

Aurélié PICQUE, modératrice de la réunion, accueille les participants en les remerciant de leur présence. Elle présente le déroulé de la réunion, en deux temps après l'introduction : une présentation du projet par la maîtrise d'ouvrage puis un temps d'échange avec le public. Par ailleurs, elle précise que le site de l'Insee, dans lequel se déroule cette réunion, est sécurisé, notamment en termes de sécurité incendie.

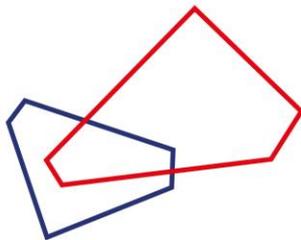
Intervention de Jacqueline BELHOMME, maire de Malakoff

Jacqueline BELHOMME, Maire de Malakoff, rappelle que la parcelle est bien propriété de l'Etat mais que le projet est situé sur le territoire de Malakoff sur un secteur avec de forts enjeux de requalification. Elle revient sur l'histoire du projet de réaménagement de la ZAC Porte de Malakoff en rappelant les enjeux d'urbanisme, d'identité et de mémoire collective liés au site de l'Insee. Elle explique qu'en 2015, suite au départ de l'Insee, la municipalité a décidé une grande concertation publique sur le devenir de l'entrée de ville associant les habitants *via* des réunions publiques, des ateliers, des questionnaires et des balades urbaines en 2016 et 2017. Elle explique que l'objectif est de concevoir un aménagement mixte, de transformer la coupure urbaine en couture urbaine et de favoriser les continuités paysagères, écologiques et urbaines. Suite aux différents cycles de concertation, un scénario partagé avec les habitants a abouti, consistant à « monter » pour libérer les espaces au sol, avec une tour pouvant aller jusqu'à 90 mètres, le déménagement de l'école et l'aménagement de larges espaces publics et espaces verts.

Elle souligne qu'en 2018, l'État a annoncé son intention d'implanter les ministères sociaux sur le site de l'Insee. Un compromis a été recherché entre les besoins exprimés par l'État pour son administration et les attentes de la ville et du territoire. Les collectivités ont ainsi demandé et obtenu l'organisation d'une concertation, de pouvoir participer au dialogue compétitif et de présenter une notice urbaine aux candidats, récapitulant les enjeux et attentes des collectivités. Toutefois, la Maire de Malakoff déplore que le calendrier du dialogue compétitif n'ait pas été décalé pour laisser place à la concertation et exprime ses inquiétudes sur la bonne prise en considération des attentes des collectivités et des habitants dans la procédure menée par l'Etat.

Par ailleurs, elle précise que l'insertion du projet situé entre le jardin Anna Marly et l'université, entre des résidences pavillonnaires et le périphérique amène à réfléchir à un projet du 21^e siècle. À ce titre, elle souligne que la question des accès est essentielle, en particulier concernant l'avenue Larousse qui devrait être mise en sens unique partiel. Elle rappelle que la ville a voté en 2020 son Plan Global de Déplacement, suite à 2 ans de concertation avec la population, plan qui vise à réduire la place de l'automobile, la pollution et à limiter les flux de transit. Plus largement, elle souligne qu'une faille visuelle est une nécessité afin d'abolir les frontières du périphérique, physiques, sociologiques et symboliques entre la ville de Malakoff et Paris 14^e.

Elle conclut en soulignant que l'enjeu est d'obtenir un projet qui fasse quartier à la fois pour les habitants et pour les agents, en cohérence avec le travail de requalification de l'ensemble du secteur, mené avec le territoire Vallée-Sud et la ville de Paris. Elle estime que ce projet doit contribuer à dessiner la ville du 21^e siècle, en étant particulièrement attentifs à ne pas reproduire les erreurs du passé par une architecture qui viendrait renforcer la rupture entre Paris et sa banlieue.



Intervention de la garante de la concertation

Corinne LARRUE remercie le public, et se réjouit de la forte participation. Elle présente le rôle de la garante et de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle rappelle que le droit à l'information et à la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement résulte d'un certain nombre de normes juridiques comme la Charte de l'environnement adoptée en 2005 - à valeur constitutionnelle - et le Code de l'environnement. Elle précise que la CNDP est une autorité administrative indépendante qui veille sur l'ensemble de ce dispositif, notamment *via* ses garants.

Dans le cadre de sa mission de garante, elle indique avoir réalisé une étude de contexte, afin de comprendre les enjeux du projet en amont de la concertation. Sur cette base, elle a fait des recommandations au maître d'ouvrage concernant le dispositif de concertation. Toutefois, elle rappelle que le maître d'ouvrage est libre de mettre en œuvre les modalités de concertation qu'il souhaite. En effet, les garants ont une fonction d'incitation vis-à-vis du maître d'ouvrage et s'assurent de la qualité des dispositions mises en œuvre. Ils ont aussi un rôle de facilitateurs de la participation du public. Dans le cadre de ce projet, ses recommandations portaient donc sur la nécessité de débattre de l'opportunité du projet et des alternatives, avec leurs avantages et inconvénients.

Elle indique qu'elle établira un bilan, public, rendant compte du déroulement de la concertation. Elle souligne son indépendance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et sa neutralité à l'égard du projet sur lequel elle ne donne pas d'avis sur le fond. Elle se tient à la disposition du public pour répondre à toute question sur le dispositif de concertation : corinne.larrue@garant-cndp.fr

Présentation du projet

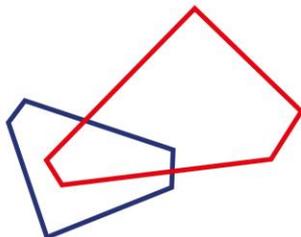
Nicole DA COSTA remercie les participants et souligne que la concertation est essentielle pour présenter le projet mais également pour échanger avec le public. Puis elle présente les ministères sociaux, qui réunissent deux ministères : le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et le ministère des solidarités et de la santé.

Les objectifs du projet

Nicole DA COSTA présente les objectifs du projet. Elle précise que le projet s'inscrit dans la politique immobilière de l'état (PIE) ayant notamment pour ambition de réduire le nombre d'implantations, de privilégier l'acquisition à la location, d'améliorer des ratios d'occupation et de viser les performances énergétiques et environnementales. Par ailleurs, elle précise la localisation des différents sites locatifs et du site domanial du 14, avenue Duquesne.

Elle explique qu'au-delà de la réduction des dépenses locatives, le projet poursuit deux objectifs :

- **Construire un bâtiment pouvant accueillir 1 800 postes de travail**, visant à améliorer la fonctionnalité et l'efficacité du travail collectif, moderniser les espaces de travail, homogénéiser les conditions de travail entre les sites et renforcer la qualité de vie au travail.
- **Construire un bâtiment à haute qualité énergétique et environnementale** avec pour enjeu d'optimiser la conception du bâtiment au regard des ambitions de développement durable, de réduire la consommation d'énergie et recourir le plus possible à une énergie



primaire renouvelable, d'éviter les situations d'inconfort dans le bâtiment en période estivale et caniculaire et de limiter les impacts sur le changement climatique de la construction et de l'exploitation du bâtiment

Elle revient sur le choix du site de l'Insee, et précise que les différentes autres options analysées ne répondaient pas aux attentes des ministères. À l'inverse, le site de l'Insee présente plusieurs avantages : l'emprise immobilière est déjà propriété de l'État, est en capacité d'accueillir 1800 postes de travail et est reliée facilement avec le site domanial de l'avenue Duquesne.

Enfin, elle précise que le projet vise à s'intégrer dans l'environnement urbain proche. Ainsi, un dialogue est mis en place depuis 2018 avec les collectivités locales, dialogue qui a notamment abouti à la cession de 40 % de la parcelle de l'État à la ville afin de permettre la requalification de l'environnement urbain tel que prévu dans le projet de ZAC de la ville. Plus largement, elle précise que le projet participe à cette requalification, notamment en créant des parvis à l'est et à l'ouest du site, ou encore en élargissant la voirie de 8 mètres afin d'y installer une voie plantée d'arbre (appelée aussi mail).

Pour finir, elle explique que le dialogue compétitif et la concertation préalable sont deux procédures distinctes.

Les caractéristiques du projet

Erick GLIPPA présente le contexte du site, construit en 1974, et les projets urbains dans les alentours, notamment : le projet de ZAC porte de Malakoff, le projet de réhabilitation de la porte de Vanves et les réflexions sur le périphérique, autant de projets qui participent à la transformation urbaine du territoire.

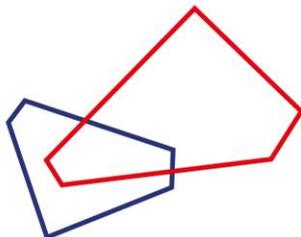
Il présente ensuite la volumétrie possible du futur bâtiment et précise la division foncière incluant une cession de 40 % de la parcelle à la ville de Malakoff. La division foncière permet à la commune d'installer l'école sur un emplacement privilégié exposé au Sud de la parcelle, arboré et de l'éloigner du périphérique.

Il explique que la confidentialité de la procédure de marché global de performance ne permet pas de présenter les réflexions actuelles des candidats qui se poursuivent, les projets n'étant pas aboutis. Les schémas présentés montrent un aperçu des possibilités de travail des architectes concernant les jeux de hauteurs, de recul, de végétalisation, de porosité, etc.

Parmi les différents éléments du programme fonctionnel, Erick GLIPPA insiste sur la réalisation d'un centre de conférence et d'un service de restauration, pour lesquels une mutualisation est en discussion. De plus, il souligne que l'objectif est d'avoir des plateaux modulables et souples afin que les espaces de travail puissent être modifiés au gré des besoins des ministères.

Les enjeux du projet

Philippe BENOIST présente deux grands enjeux du projet : s'insérer dans le milieu urbain et s'inscrire dans une démarche environnementale.



En termes d'insertion urbaine, il précise que la maîtrise d'ouvrage tient compte des enjeux liés à la reconfiguration urbaine du quartier, aux flux de mobilité, à l'insertion paysagère, aux nuisances de chantier en zone urbaine dense et aux retombées socio-économiques pour le territoire. S'agissant de l'ancienne école supérieure d'électricité, actuelle faculté de droit de l'université René-Descartes, Monument Historique et implantée à moins de 50 mètres, il précise que cette dernière est prise en compte, au titre de la co-visibilité avec le futur bâtiment.

Concernant les démarches environnementales, il explique que le projet tiendra compte entre autres des différents impacts potentiels sur le climat, sur l'eau, les sols et la faune et flore. À ce titre, il explique que le projet s'inscrit dans différentes démarches : HQE, Biodiversity, Energie Positive & Réduction Carbone.

La mise en œuvre du projet

Philippe BENOIST indique le coût et le calendrier du projet. Il souligne que les caractéristiques de la procédure de marché global de performance qui se distingue notamment d'un partenariat public-privé. Il précise également que les éléments issus de la concertation seront pris en compte dans la conception du projet, dans le cadre du marché global de performance, *via* le dossier de demande d'offre finale (DDOF) adressé aux candidats en février 2022. Pour conclure, il présente les modalités de concertation.

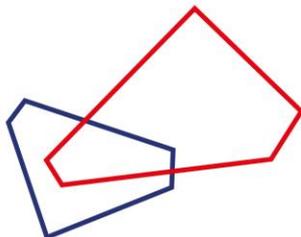
Échanges avec le public

Question 1 :

Un riverain remercie la maire d'avoir insisté pour qu'une phase de concertation ait lieu. Il se réjouit de la relocalisation des ministères sociaux à Malakoff tout en soulignant ses inquiétudes par rapport à l'impact en termes de changement climatique. À ce titre, il explique que le projet n'est pas adapté aux enjeux futurs car la destruction du bâtiment et la construction d'un nouveau produiront des émissions de CO₂. Il précise que le projet contredit le pacte de la construction parisienne, mise en place par la ville Paris, dans lequel la réhabilitation est privilégiée afin de limiter les émissions carbonées.

Réponse du maître d'ouvrage

Philippe BENOIST explique que, d'une manière générale, l'État examine toujours l'opportunité entre une réhabilitation ou une construction neuve. Par exemple, c'est un choix de restructuration qui a été fait par les ministères sociaux du bâtiment qu'ils occupent avenue Duquesne. Dans le cas présent, les études montrent qu'une simple rénovation n'apporte pas un niveau de performance énergétique suffisant sur le long terme, en exploitation. De plus, le tripode n'est pas en adéquation avec les besoins des ministères sociaux, notamment parce que les plateaux sont trop étroits pour être assez modulaires. Par ailleurs, le bâtiment est fortement amianté et les divers équipements sont vétustes. Il conviendrait donc, a minima, de déposer tous les équipements et aménagements intérieurs, de déposer la totalité des façades (les joints entre les façades et les planchers sont amiantés), de gratter tous les enduits (également



amiantés) en revêtement des voiles en béton. Dès lors, il ne resterait plus que l'ossature en béton du bâtiment, ce qui compromettrait fortement la conservation de la valeur patrimoniale de la réhabilitation. Enfin, il précise que le maintien du site ne permet pas de céder 40 % du terrain à la ville de Malakoff afin de lui permettre de réaliser son projet urbain. Ces différents éléments ont amené à décider de déconstruire le bâtiment. Pour autant et pour limiter les impacts sur l'environnement, il précise que les déchets issus de la déconstruction seront massivement valorisés.

Question 2 :

Une riveraine souhaite connaître la hauteur et le nombre d'étages du nouveau bâtiment, en comparaison avec le bâtiment actuel. Elle demande également des précisions sur la localisation des accès des véhicules motorisés, pour mesurer l'impact en termes de nuisances sonores.

Réponse du maître d'ouvrage

Philippe BENOIST précise que la hauteur maximale du futur bâtiment sera du même ordre que celle du bâtiment actuel de l'Insee mais pourra être modulée. Au-delà de cette hauteur, les prescriptions seraient trop exigeantes. Ces volumes, en alignement avec le boulevard Pinard permettent de libérer un espace de transition devant les résidences pavillonnaires sur lequel doivent être construites par la commune une école et sa cour. De nouvelles perspectives visuelles seront alors offertes aux riverains de la rue Legrand et aux Malakoffiots depuis l'avenue Larousse, la rue Legrand et la place de la République.

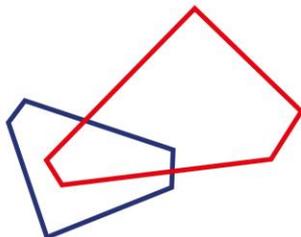
De plus, il explique que les accès au parking sont encore à déterminer, les avantages et inconvénients selon les projets présentés sont en discussion. Dans aucun des cas, la rue Legrand ne sera utilisée.

Question 3 :

Une élue de Malakoff rappelle l'importance de la concertation préalable, concertation qui se tient en parallèle de la procédure d'appel d'offres de sélection du groupement en charge du futur bâtiment. Elle demande des précisions concernant les éléments qui pourront être pris en compte par les candidats pour élaborer leur offre finale.

Réponse du maître d'ouvrage

Nicole DA COSTA explique que les deux procédures se tiennent en parallèle et ne peuvent être fusionnées. D'une part, la sélection du groupement en charge de la construction, déconstruction et exploitation, relève du code des marchés publics ; cette procédure est juridiquement contrainte, imposant une confidentialité des offres : seul le jury, dont font partie la maire de Malakoff et le président de l'Établissement public territorial (EPT), peut en avoir connaissance. D'autre part, la concertation préalable vise à permettre au public de s'informer et de s'exprimer lors de réunions, sur le site internet ou encore dans la boîte aux lettres situées sur le site. Les offres finales remises dans le cadre de la procédure de marché public tiendront compte des éléments exprimés en concertation *via* le dossier de demande d'offre finale qui sera adressé en février aux candidats, soit après la remise du bilan de la garante.



Question 4 :

L'adjoint à la maire de Malakoff en charge de l'urbanisme déplore la confidentialité du dialogue compétitif en soulignant que seule la maire de Malakoff et le président de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris sont au courant des différentes propositions des soumissionnaires et qu'ils n'ont pas le droit de lui en parler, même à lui, pourtant en charge de l'urbanisme de la commune. Par ailleurs, il considère que ce sont les contraintes de sécurité liées à l'installation d'un cabinet ministériel dans le bâtiment qui limitent les possibilités de percée visuelle et conduisent à réaliser un bâtiment fermé sur lui-même. De plus, il exprime son regret de voir l'Etat imposer son propre projet alors que la ville de Malakoff proposait déjà un projet concerté qui comportait des bureaux qui auraient pu accueillir les ministères sociaux. Il estime que les ministères sociaux ne proposent pas une réelle concertation mais plutôt une simple consultation qui ne consiste qu'à donner un avis, sans véritable débat. A ce titre, il demande quels changements seront possibles dans le projet. Pour finir, il explique que l'entrée du parking Rue Larousse augmentera fortement la circulation et les nuisances sonores pour les riverains.

Réponse du maître d'ouvrage

Nicole DA COSTA note la position engagée de l'élu mais souligne l'importance du dialogue qui a été mis en place par l'Etat depuis 2018 ainsi que le souhait des ministères sociaux de s'engager dans une véritable concertation, menée d'ailleurs sous l'égide d'une garante désignée par la Commission nationale du débat public. Elle indique que, par essence, tous les aspects du projet présenté sont soumis à discussion, y compris son opportunité même. De plus, elle indique que les consignes données aux candidats ne sont pas de réaliser un bâtiment fermé sur lui-même, bien au contraire.

Enfin, elle précise que le bâtiment ne sera pas un lieu clos ; les agents interagiront avec le monde extérieur, comme en témoigne le public régulièrement reçu sur le site de Duquesne.

Question 5 :

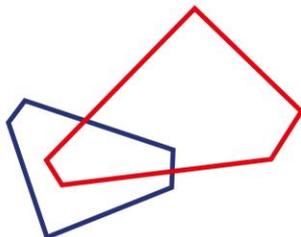
Une riveraine remercie la maîtrise d'ouvrage pour la présentation. Elle déplore que les habitants non élus aient si peu la parole. Elle souligne que, pour sa part, elle estime qu'il n'y a pas eu de véritable concertation sur le projet porté par la ville et qu'elle ne se reconnaît pas dans ce projet qui impliquait notamment la construction d'une tour de 80 mètres. A l'inverse, elle apprécie le principe d'un bâtiment dont la hauteur est limitée à environ 50 mètres. Par ailleurs, elle demande qui est présent dans le comité de sélection des projets architecturaux, et comment le projet présenté sera articulé avec le projet de construction de l'école.

Réponse du maître d'ouvrage

Philippe BENOIST précise que le jury est présidé par Nicole DACOSTA et est composé d'une dizaine de personnes dont :

- des directeurs des administrations centrales, représentant les utilisateurs du ministère ;
- le président de l'EPT et la maire de Malakoff ;
- des ingénieurs et architectes, personnalités qualifiées désignées pour leurs compétences techniques.

Il indique ne pas disposer d'informations sur le projet de l'école mais souligne que la division foncière prévoit que le futur bâtiment des ministères sociaux, plus haut, sera situé du côté du périphérique, tandis que le bâtiment de petite hauteur, l'école, sera



situé du côté de la ville de Malakoff. Il propose que la maire puisse apporter des éléments concernant la relocalisation de l'école.

Réponse de la maire de Malakoff

Jacqueline BELHOMME explique que l'école Fernand Léger se vide actuellement de ses effectifs à cause de la pollution qu'elle subit, mettant à mal la mixité sociale des élèves. Plus largement, elle souligne que cette relocalisation est un enjeu de santé publique. Afin d'y répondre, la mairie souhaite déplacer le plus rapidement l'école, ce qui était d'ailleurs prévu dans le projet de ZAC et fût un point de réflexion avec l'État. Elle précise que l'État a cédé 40 % de son terrain grâce à la persévérance des élus. Actuellement, le projet d'école n'est pas encore défini si ce n'est qu'il est prévu de créer une école primaire (maternelle et élémentaire) comportant 10 classes dans un bâtiment de deux étages avec une cour de 900 m².

Question 6 :

Un habitant de la ville, architecte et enseignant des écoles nationales d'architecture, demande si les ministères de la culture et de l'écologie ont été associés au projet.

En effet, d'une part, en termes de culture, il souligne l'enjeu patrimonial, en rappelant que le bâtiment a été conçu par deux architectes reconnus, Serge Lana et Denis Honegger. Il considère qu'il serait intéressant de présenter les études architecturales et historiques qui ont été réalisées lors de la construction du bâtiment (un fond complet de l'œuvre architectural est disponible à l'institut français d'architecture), démontrant l'intérêt du bâtiment en termes de spatialité et de conception, tout comme l'est la tour Mirabeau conçue également par deux architectes reconnus. Ainsi, initialement, la tour Insee était dimensionnée pour accueillir 1420 salariés et l'ENSEA conçue pour accueillir 450 personnes, sans compter la bibliothèque prévue pour une centaine de personne. Ainsi, le bâtiment pourrait accueillir près de 2000 personnes. Il ne comprend donc pas en quoi la surface est insuffisante pour les 1800 postes des ministères sociaux. Il demande également dans quelle mesure le nombre de postes de travail envisagé répond aux nouvelles formes de travail post-crise sanitaire.

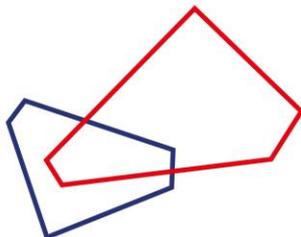
De plus, il rappelle que la ministre de la culture a remis un prix à un couple d'architecte, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, qui ont démontré leur capacité à rénover un bâtiment préexistant en respectant le travail architectural passé. À ce titre, il rappelle que 130 personnes ont travaillé à la construction du bâtiment pendant 18 mois.

D'autre part, en termes d'écologie, il estime que l'impact carbone d'une démolition – reconstruction est nécessairement plus important d'une réhabilitation.

Réponse du maître d'ouvrage

Nicole DA COSTA explique que le bâtiment n'étant pas classé monument historique, ni labellisé, le projet ne nécessite pas d'associer le ministère de la culture. Toutefois, elle précise que même si le bâtiment n'est pas classé, la prise en compte du travail architectural est importante et indique que les architectes des bâtiments de France (ABF) portent un regard sur le projet¹ et participe au dialogue en cours.

¹ Une fiche de préconisations concernant la proximité de l'ancienne école supérieure d'électricité a été coproduites par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et l'ABF. Elle est disponible sur le site de la concertation : www.secondsiteministeresociaux-concertation.fr



Alban GARILLON présente le travail mémoriel mis en œuvre par les ministères sociaux : un avis public a été publié par les ministères sociaux dans la presse afin de contacter les ayants droit², avec lesquels plusieurs réunions ont eu lieu. Un travail d'accompagnement des ayants droits de Serge Lana est donc en cours et plusieurs dossiers et données ont été numérisés qui pourront alimenter les archives. L'objectif est de valoriser le patrimoine architectural, via l'édition d'un ouvrage ou l'organisation d'une exposition.

En complément, il évoque la sculpture monumentale de M. François Hornn, intitulée « la forêt pétrifiée ». Des échanges sont également en cours avec l'artiste : l'œuvre serait soigneusement déposée, en vue d'un éventuel réemploi. Par exemple, les sculptures monumentales associées pourraient être déplacées dans la ville de Malakoff. De plus le groupement retenu devra poursuivre l'esprit de l'œuvre pour que dans le bâtiment construit on retrouve l'esprit de la « forêt pétrifiée » dans une nouvelle démarche artistique avec François Hornn.

Philippe BENOIST précise que rien n'a été défini jusqu'à présent concernant les services qui occuperont le futur bâtiment. Aussi, la souplesse des plateaux permettrait de prendre en compte les évolutions futures. La DIE, représentant unique de l'État propriétaire, est attentive à cette flexibilité. Par ailleurs, au-delà de la sphère ministérielle, des opérateurs partenaires situés en région Île-de-France (encore en location) pourraient rejoindre le site selon les effectifs à horizon 2026.

Question 7 :

Une élue du quartier nord demande s'il y aura un compte rendu de la présente réunion. Elle souhaite également savoir si un document précisant la manière dont seront intégrées les différentes contributions sera portée à la connaissance du public.

Réponse du maître d'ouvrage

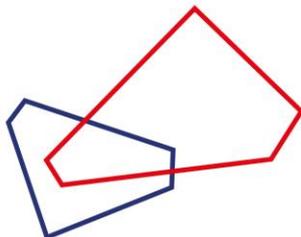
Nicole DA COSTA confirme qu'un compte rendu sera mis en ligne sur le site internet du projet. Elle précise également qu'au terme de la concertation, un document, les enseignements du maître d'ouvrage, sera rendu public, au même titre que le bilan de la garante, et précisera la manière dont la maîtrise d'ouvrage tiendra compte des contributions du public. Ainsi, des éléments de réponse sur ce qui est retenu, et ne l'est pas, seront apportés. Ces éléments seront également versés au dossier de demande d'offre finale adressé aux candidats du marché global de performance.

Aurélien PICQUE précise que la publication des enseignements que le maître d'ouvrage tire de la concertation est un document réglementaire rendu obligatoire par le code de l'environnement.

Question 8 :

Le participant déjà intervenu, architecte et enseignant des écoles nationales d'architecture considère qu'il est illusoire de prévoir un nombre de postes de travail dès aujourd'hui, compte tenu de la forte évolution des pratiques d'ici à 2027. Par ailleurs, il note que le programme stipule que les postes de travail ne seront pas éloignés de plus de 6 mètres des façades, ce qui est bien pour la qualité de vie du travail. Il en conclut donc que le bâtiment ferait 12 mètres d'épaisseur puisqu'aller au-delà rendrait impossible de travailler à la lumière naturelle. Il

² Personne détenant un droit du fait de son lien avec l'auteur. L'ayant droit, ou ayant cause, est donc une personne bénéficiant d'un droit en raison de sa situation juridique, fiscale, financière, ou d'un lien familial avec le bénéficiaire direct de ce droit.



explique que dans tous les cas la barre proposée le long du périphérique, sur une emprise à 2 400 m² par plateau, ne devrait donc pas faire plus de 12 mètres.

Il revient également sur la performance thermique du bâtiment rénové et demande si les études faites ont été auditées. Il précise que la consommation énergétique d'un bâtiment neuf n'est pas comparable au coût énergétique lié à la déconstruction et à la reconstruction. Concernant le désamiantage, il estime qu'il est actuellement possible de désamianter l'entièreté du bâtiment sans le désosser.

Réponse du maître d'ouvrage

Nicole DA COSTA souligne que la préoccupation de ne pas donner un « effet de barre » est partagé. C'est pourquoi, il a été fixé comme objectif aux candidats de travailler le volume bâti afin de ne pas donner cette impression d'une barre. Une liberté est laissée aux concepteurs qui pourront jouer, dans les limites du cahier des charges, avec les hauteurs et les formes.

Par ailleurs, elle précise que les modes de travail évoluent constamment, et d'autant plus suite à la crise sanitaire. Les administrations mais aussi les entreprises se questionnent quant à l'évolution des modes de travail. C'est pour cela que la modularité des plateaux est recherchée. Elle précise qu'il n'y a pas d'informations précises concernant les services et le ministère qui seraient déplacées et qu'une réflexion interne aura lieu.

Philippe BENOIST explique que le poids carbone de l'opération sera documenté dans le cadre de l'étude d'impact.

Question 9 :

Une habitante de Malakoff, ancienne élue et architecte, indique avoir fait partie des collaboratrices de Serge LANA ayant dessiné le bâtiment de l'Insee. De son point de vue, au-delà même du travail architectural, la tour Insee est un signal de l'entrée de la ville de Malakoff. Elle rappelle que l'Insee représente un chapitre politique puisque des discussions épiques ont eu lieu à l'époque, en amont de l'installation de l'Insee.

Elle comprend le projet présenté comme le résultat d'un compromis entre les ministères sociaux et la ville de Malakoff qui, dans tous les cas, a acté la démolition de la tour Insee. Pour elle, cette démolition est une erreur architecturale et écologique.

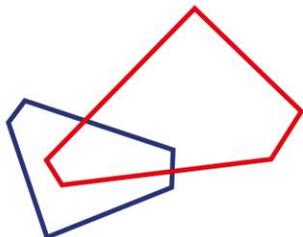
Elle suggère, en matière de travail mémoriel, de consulter les archives chez Serge Lana ainsi que chez différents directeurs techniques de l'époque et souhaite qu'un travail de mémoire soit effectué afin que ce bâtiment soit respecté comme travail architectural de haute qualité.

Réponse du maître d'ouvrage

Nicole DA COSTA dit être sensible à l'histoire patrimoniale et architecturale. Elle souligne que le patrimoine n'est pas négligé même s'il a été décidé de ne pas réhabiliter le bâtiment pour les raisons expliquées précédemment. Elle note que des efforts supplémentaires sont demandés aux ministères sociaux en termes mémoriels et souhaite que le projet aille plus loin en la matière via, par exemple, un travail approfondi qui pourrait être mis en place, notamment avec les équipes du ministère de la culture.

Question 10 :

Un riverain considère que les décisions sont déjà prises, notamment concernant le devenir du bâti existant et sa non-réhabilitation. Selon lui, la concertation ne porte que sur des détails.



Réponse du maître d'ouvrage

Nicole DA COSTA indique que la concertation porte sur l'opportunité du projet, autant que sur ses caractéristiques.

Question 11 :

Un élu de l'Union Sportive Municipale de Malakoff (USMM) demande si un équipement sportif est prévu dans le programme fonctionnel, et si, le cas échéant, cet équipement serait ouvert au public et plus spécifiquement aux habitants de Malakoff. Il souligne également que la ville est active dans l'économie sociale et solidaire (ESS) et, à ce titre, demande si d'autres équipements seraient ouverts aux habitants.

Réponse du maître d'ouvrage

Francis LE GALLOU explique que la concertation préalable vise notamment à soigner l'insertion du bâtiment dans la ville et dans le quartier. En effet, sont prévus dans le bâtiment différents services tels qu'un restaurant, une salle de conférences, et un espace sportif. Le partage de certains services est en cours de réflexion et d'échanges avec les acteurs locaux. Par exemple, il est envisagé une utilisation du centre de conférences par un public extérieur. D'ores et déjà, les groupements répondant à l'appel d'offres sont invités à proposer un projet architectural permettant un accès indépendant à la salle de conférence, afin de faciliter l'accueil et la sécurité des lieux. Ce centre de conférence pourrait être ouvert le soir selon des modalités à préciser.

La question des accès pour les riverains reste donc ouverte dans la mesure où le respect des règles de sécurité est possible. Le lien avec les habitants est essentiel, aussi les réflexions tiennent compte de ces éléments.

Conclusion

Corinne LARRUE rappelle qu'elle sera attentive à ce que l'ensemble des remarques soient mises en exergue dans son rapport final, bilan de concertation rendu public un mois après la clôture de la concertation. Elle précise qu'en annexe de ce bilan, un tableau reprendra les différentes remarques du public et auxquelles la maîtrise d'ouvrage devra apporter des réponses en précisant les délais.

Pour conclure, elle souligne la variété des observations du public ce soir et invite les participants à participer sur le site internet, et à venir lors des autres rencontres prévues.